BAGOYI Joseph
Inspecteur de la Jeunesse
et des Sports
C/O MIJEUCOOP
8.P. 1044 KIGALI

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif K I G A L I

Monsieur le Ministre,

En date du 29 décembre 1987, le Chef de Division Encadrement vous a transmis le compte-rendu de la réunion qu'il a tenue le 17 novembre 1987.

Il s'agit d'un document important qui sans douts vous a permis de savoir comment tous les agents de la Division Encadrement s'acquittent de leur travail et quelles sont leurs préoccupations pour aller de l'avant.

Soucioux de connaître mes attributions précises au lieu d'être estreint à des tâches ponctuelles, je vous ai acrit en date du 2 avril 1987 pour vous proposer les domaines où je pouvais donner le meilleur de moi-même. Il était question notamment d'organiser systématiquement les jeunes en créant des organes de concertation à tous les niveaux (Commune-Préfecture et échelon national) et de m'occuper du secteur des loisire (conception et mise en place des Centres de Loisirs et Colonies de vacances). Ces deux activités principales devaient s'ajouter aux propositions de tâches à accomplir, faites le 6 février 1987 par la Division Encadrement et transmises par voie hiérarchique pour approbation. Dans notre réunien du 17 novembre 1987, l'occasion me fut dennée pour essayer d'en savoir plus surtout que le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle veut toujours être renssigné sur la position statutaire de chaque agent. Cela a fait l'objet de discussion intéressante et est mentionné dans le compte-rendu au point 4 à la page 6 dont copie ci-jointe.

Les attributions approuvées par le Directeur Général de la Jeunesse sont les suivantes :

- Recherche de tous les renseignements l'avorables à l'implentation des Maisons des Jeunes et de la Culture.

- Etude des questions relatives à l'organisation et au démarrage des Maisons des Jeunes et de la Culture.
- Collaboration au traitement des problèmes relatifs à l'infermation (émissions émanant des Mouvements de Jeunesse et des Maisons des Jeunes et de la Culture; éléments d'émissions et articles à l'adresse de ces Mouvements et Maisons des Jeunes).
- Poursuite du dossier de coopération avec les Clubs UNESCO et Jeunesse-Canada Monde.
- Participation au programmo général du Département
- Exploitation des rapports et traitement de divers dossiers de la Division Encadrement.

Premiers points sont des tâches nouvelles dans votre Département.

A l'instar des Centres de Formation de la Jeunesse que j'ai pu promouvoir de 1974 à 1983, il est indispensable de vous proposer une méthode de travail et une programmation des actions à entreprendre.

a) Méthode de travail

1. Faire un diagnostic des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Clubs UNESCO et savoir ce qu'est l'institution Jeunesse-Canade Monde.

Il importe d'éviter de calquer nos structures à celles qui existent dans les pays développés. Cela n'empêche nullement de s'en inspirer pour arriver à une originalité propre à notre pays.

- 2. Resembler une documentation appropriée.
- 3. Approcher les Ambassades de France-Belgique Canada R.F.A. USA Chine Corée du Nord Japon et des D.N.G. nationales et internationa- les afin de les sonder avant de laur soumettre des projets à financer ou de solliciter laur intervention.

 En cas de besoin, il serait possible de tenir une réunion avec tous ceux qui sont disposés à nous aider.

 Pour mieux assaoir une véritable politique des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Clubs-UNESCO et développer la coopération avec l'institution Jeunesse-Canada Monde, il conviendrait de réaliser une mission ou un voyage d'étude dans les pays susceptibles de nous épauler. La sensibilisation de nos différents partenaires sur nos besoins est une nécessité absolue.
 - 4. Elaboration de projets en tement compte des exigences des bailleurs de fonds pressentis. Il n'est pas toujours payant d'élaborer des projets sans savoir au préalable qui en sera le Destinataire.

- 3 -

Les services utilisateurs de la Direction Cénérale de la Jeunease semblent indiqués pour préparer le terrain et préciser leurs attentes. C'est à oux, à mon avis, de recueillir toutes les données et de les transmettre au Service de la Planification pour élaboration de projets bancables.

b) Programmation des actions à mener

Avant de généraliser les nouvelles structures, il faudra tout d'abord procéder par des réalisations-test. Dans ces conditions, les déboires évantuelles seront limités à petite échelle. L'expérience des Chantiers des Jeunes du Sud-Nord-Est et Duest est très éclairante en la matière.

Pour ce qui concerne les Maisons des Jeunes et de la Culture, il y a lieu de faire leur implantation d'une façon prudente.

- Première phase : Les grands Contres urbains de KIGALI-BUTARE et CISENYI
- Dauxième phase : Les Centres urbains de CYANGUGU-KIBUYE et RUMENGERI
- Troisième phase: Les Centres urbains de KIBUNGO-BYUMBA-GITARAMA et GIKONGORO.

Il est toujours conseillé de suivre de très près les différentes étapes d'exécution d'un projet et d'en déterminer son épistémologie.

Pour ce qui concerne les Clubs UNESCO, il va falloir visiter les Mouvements de Jeunesse et les Associations de Jeunes afin de déterminer ceux qui répondent aux critères d'agréation arrêtés par l'UNESCO.

Tolles sont, Monsieur le Ministre, les qualques considérations relatives aux tâches qui m'ont été attribuées.

Voulliez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

BAGOYI Joseph
Inspecteur de la Jeunesse
et des Sports.-

C.P.I. at

- Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse au MIJEUCOOP

KIGALI

- Monsiour le Directeur de l'Encadrement et Formation au MIJEUCOOP
- Monsieur le Chef de Division Encadrement au MIJEUCODP
- Madame le Chef de Bureau Mouvements de Jeunesse au MIJEUCOOP K I G A L I